



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montagne

Question écrite n° 73300

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les moyens du service de restauration des terrains en montagne. En effet, si les travaux réalisés pour le compte des collectivités territoriales font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du XIIe Plan et sont globalement effectués dans les délais, les travaux domaniaux tout aussi nécessaires au maintien de la sécurité face aux risques éventuels ont vu leurs crédits fortement diminuer. Ainsi, le compte rendu d'activité de la DDAF de la Savoie indique une enveloppe de crédits de 1,6 millions d'euros seulement en 2004 contre 2,2 millions d'euros en 1998. Les crédits ont de plus fait l'objet d'importantes mesures de gel qui ont diminué sensiblement l'enveloppe notifiée, mais ont également retardé les travaux. Il convient de rappeler que les crédits destinés à financer des travaux de haute montagne qui sont notifiés en octobre sont des crédits qui ne peuvent être engagés au cours de l'exercice en raison même des conditions climatiques. Il souhaite donc connaître les dispositions qu'il entend arrêter pour améliorer cette situation et respecter les engagements de l'État en matière de sécurité.

Texte de la réponse

Rattaché à l'Office national des forêts (ONF), le service de restauration des terrains en montagne (RTM) assure le suivi et l'entretien de 368 000 ha de terrains que l'État a acquis et placé sous servitude d'utilité publique en application des dispositions des articles L. 421-1 et L. 421-2 du code forestier. La maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux nécessaires à la correction des phénomènes érosifs sur ces terrains incombent à l'État. Les dépenses correspondantes sont imputées sur le programme « forêt » du ministère de l'agriculture et de la pêche. Sur les dix dernières années, l'enveloppe de crédits destinés à l'entretien des ouvrages RTM est en nette augmentation, passant de 2,4 millions d'euros en 1995 à 6,9 millions en 2004. En incluant les travaux d'investissement, le budget consacré en 2004 aux travaux RTM dans les terrains domaniaux s'est élevé à 8,9 millions d'euros. Cette dotation était suffisante pour assurer la pérennité des dispositifs de protection et le maintien du niveau de sécurité des enjeux situés en aval comme l'a souligné le rapport d'activité du service RTM de l'année 2004. Le montant programmé en 2005 s'élève à 9,9 millions. Les crédits pour travaux d'investissement ont été délégués en intégralité dès le premier semestre 2005. De même, plus de 80 % des crédits d'entretien ont également été délégués en régions avant l'été. En 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche veillera à ce que les enveloppes de crédits soient déléguées suffisamment tôt, comme cette année, afin de permettre l'engagement des projets avant que ne débute la période favorable aux travaux en haute montagne.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73300

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8441

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10805